CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 20 JANVIER 2026
PROCÈS-VERBAL

Présents : M. Marc CHAVANNE, Mme Anne GARZENA, M. Christian IMBERT, Mme Patricia FAURE, M. Serge BONNIER, Mme Marie GACON, Mme Simone FALCON, Mme Karine FLEURY ALCARAZ et M. Daniel DALCOL.

Absents : Mme Céline DECOT et Mme Monique MOUNIER

Secrétaire de la séance : Maria GACON

La séance est ouverte à 17h33 sous la présidence de M. Marc CHAVANNE, Président.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marie GACON est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil d'administration le procès verbal de la séance du 6 novembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. FINANCES – RAPPORT ET DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

M. Le Président présente le rapport et le débat sur les orientations budgétaires. Il indique que ce débat ne donne pas lieu à vote.

Le conseil d'administration est invité à prendre acte du rapport et débat sur les orientations budgétaires 2026.

Mme La Vice Présidente indique que lors de la séance du 25/09/2025 le conseil municipal a autorisé la cession d'une part de la Société Publique Locale (SPL) au CCAS pour une valeur de 1€. Cette entrée au capital permettra au CCAS de siéger au sein de la structure et de commander directement des repas pour les seniors. Il faudra avoir une veille sur la liaison chaude.

Mme La Vice Présidente propose à M. Le Président d'y siéger s'il le souhaite.

Le conseil d'administration souhaite visiter la SPL.

Mme Alcaraz interroge sur la fermeture des serres de Chaney.

M. Le Président confirme que LSE a cessé son activité en octobre 2025.

Le conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat.

4. FINANCES – ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES AUX ATELIERS ART ET LUDOTHERAPIE

Mme La Vice présidente a rencontré Mme Emmanuelle DHOMPS, art thérapeute.

Elle propose 5 séances de 1h30 pour 10 personnes pour un coût global de 420 euros.

- **Atelier « Mémoire Vivante & Récit Poétique**

Cet atelier propose des espaces de stimulation cognitive et expressive issus de l'Art-Thérapie Contemporaine (ATC).
À partir d'objets symboliques simples et de supports poétiques, les participants sont invités à évoquer, raconter ou associer librement, sans contrainte de performance ni évaluation.
L'atelier soutient la mémoire autobiographique, le langage oral et le lien social, dans un cadre sécurisant et respectueux du rythme de chacun.
Il est accessible aux seniors autonomes ou semi-autonomes, y compris aux personnes peu à l'aise avec les ateliers mémoire traditionnels.

- **Jeu de société Dobble Access+ : Observation & Attention Partagée**

Dobble Access+ est utilisé comme un support de stimulation cognitive douce, détourné de toute logique de rapidité ou de compétition.
Grâce à ses cartes et symboles agrandis, il favorise l'attention visuelle, la discrimination perceptive, la mémoire de travail et la coordination œil-main.
Proposé en mode collectif ou coopératif, le jeu devient un support de présence au groupe, d'observation partagée et de lien social.
La recherche du symbole peut être verbale, gestuelle ou simplement perceptive, sans score ni pression.
L'objectif n'est pas de gagner, mais de mobiliser les capacités dans un cadre sécurisant et accessible à tous.

- **Atelier « Mémoire Sensorielle & Présence »**

Cet atelier propose une stimulation sensorielle et corporelle issue de l'Art-Thérapie Contemporaine (ATC), particulièrement adaptée aux seniors fragilisés.
À travers le toucher, le poids, les sons doux et la respiration, ils favorisent l'ancrage, l'apaisement et la régulation émotionnelle, sans sollicitation cognitive ni performance.
La participation peut être active ou simplement perceptive, avec une place pleine accordée au silence et au non-faire.
L'atelier soutient la mémoire sensorielle et émotionnelle, tout en restant accessibles aux personnes peu verbales ou présentant des troubles cognitifs avancés.

- **Dixit Universe Access+ : Imagerie & Parole Symbolique**

Dixit Universe Access+ est utilisé comme support de stimulation cognitive et expressive, détourné de toute logique de vote, de score ou de compétition.
À partir d'une carte-mot affichée, chaque participant choisit une image qui résonne pour lui, sans recherche de bonne réponse.
Le dispositif mobilise l'imagerie mentale, le langage, l'évocation subjective et le lien au groupe.
La parole est libre, fragmentaire ou silencieuse, et peut circuler sans obligation de participation.
Utilisé en format collectif, le jeu devient un espace d'expression symbolique sécurisant et non évaluatif.

- **Atelier « Mémoire Créative & Lien Social »**

Cet atelier propose une stimulation cognitive, expressive et relationnelle issue de l'Art-Thérapie Contemporaine (ATC).

À travers des dispositifs poétiques collectifs, ils mobilisent la mémoire et l'imaginaire par la parole partagée, la coopération et la co-création.

La mémoire émerge ici dans le lien social, sans évaluation ni performance, dans un cadre inclusif et non hiérarchisé.
L'atelier favorise le plaisir d'être ensemble, l'écoute, la participation de chacun et peuvent s'inscrire dans des projets intergénérationnels.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'organisation de ces ateliers et fixe le tarif de participation à 12€ par adulte.

5. FINANCES – DEMANDE D'AIDES EXCEPTIONNELLES

M. Le Président expose les différentes situations :

a. Monsieur ……...

M. le Président informe les membres du Conseil d'administration que le CCAS a été sollicité par M. ……... qui est actuellement confronté à d'importantes difficultés de gestion financière. Il cumule d'importantes dettes de charges courantes dont plus de 5 000 € d'impayés de loyers et 1 765,05 € de dettes EDF. Afin de lui permettre de bénéficier du Dispositif EDF Solidarité et éviter une coupure d'électricité, il est proposé au Conseil d'administration de lui accorder une aide exceptionnelle égale à 20 % du montant de la facture EDF ; soit 353,01 €.

M. ….. demande également une aide complémentaire pour équiper son logement afin de pouvoir accueillir sa fille dans des conditions décentes. En effet, son épouse a quitté le domicile avec leur enfant suite à des faits de violences conjugales. L'enfant étant administrativement à la charge de cette dernière, Monsieur ne pourra bénéficier d'aucune aide de la CAF. Or la situation financière de M. ……. est fragile depuis la survenance d'un accident du travail en mars 2025. Il est suivi par l'assistant(e) social(e) de la commune qui préconise de monter un dossier de surendettement. Il refuse cette solution pour l'instant.

Etant donné que Monsieur ……. n'a pas donné suite et n'est même pas venu constitué un dossier épicerie sociale pour l'aider financièrement. **Le conseil d'administration, décide à l'unanimité, le refus de la demande** et attend le retour de M. ……...

b. Mme …..

M. le Président informe les membres du Conseil d'administration que le CCAS a été sollicité par Mme ….. pour un soutien financier destiné à couvrir une partie des frais liés à son séjour linguistique. Mme ….. est actuellement en train de préparer son dossier de candidature pour un Master en Psychologie. L'anglais étant un prérequis indispensable tant pour l'accès aux masters sélectifs que pour la lecture des publications scientifiques internationales en psychologie, elle souhaite faire un séjour linguistique via l'organisme EF. Ce projet ne s'inscrivant pas dans un cadre universitaire classique (type Erasmus), Mme ….. ne bénéficie pas des bourses de mobilité habituelles.

Compte tenu du coût élevé des séjours proposés par l'organisme EF, il est proposé au Conseil d'administration d'examiner le quotient familial ou, à défaut, les ressources de la demanderesse et/ou de sa famille, afin de déterminer le montant d'une éventuelle aide financière.

Le Conseil d'administration pourrait envisager l'octroi de cette aide en échange d'une action bénévole pour la commune ou d'un retour d'expérience (ex: intervention auprès des jeunes de la ville pour partager son expérience).

Le conseil d'administration décide à l'unanimité le refus de la demande, estimant que l'anglais n'est pas une nécessité pour ses études. Une proposition de travail pour la distribution du bulletin municipal lui sera faite.

c. Famille ……..

M. le Président expose aux membres du Conseil d'administration la situation de la famille …….. confrontée à d'importantes difficultés de gestion financière liées à la souscription de plusieurs prêts à la consommation.

Les ressources mensuelles du foyer s'élèvent à 1 778,48 €, correspondant à une pension de retraite. Après remboursement des échéances de prêts, le reste à vivre est estimé à 378,09 €, ce qui place la famille dans une situation financière particulièrement contrainte.

La famille présente par ailleurs des impayés de charges liées aux fluides essentiels, à savoir :

- Eau : 115,90 €
- Electricité : 248,40 €

Elle a été inscrite à l'épicerie sociale le 8 janvier dernier mais sa situation nécessite un accompagnement sur le long terme.

Afin d'assainir la situation immédiate, il est proposé au Conseil d'administration d'assurer la prise en charge totale ou partielle des factures d'eau et d'électricité d'un montant total de 364,30 €.

Mme La Vice Présidente précise que le 13 janvier Mme Mejean et Mme Demosthenis ont reçu la famille ……..... Le couple ne souhaite pas revoir leur fonctionnement budgétaire, malgré le conseil du Département. Ils disent qu'ils ont le soutien de leurs enfants. Il n'y aura pas d'accompagnement à ce jour.

Par contre, la famille a accès à l'épicerie.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité le refus de la demande, estimant que le couple ne souhaite pas un accompagnement du Département.

d. Famille ……...

M. le Président expose aux membres du Conseil d'administration la situation de la famille…….. confrontée à d'importantes difficultés financières liées à un départ précipité de Grenoble suite à des violences conjugales. Mme…….est arrivée sur la commune le 3 janvier 2026 avec deux enfants et enceinte. Madame a du trouvé rapidement un logement car elle dormait dans sa voiture et/ ou à l'hôtel. Actuellement, elle a trouvé un logement auprès d'un bailleur privé. Un colis d'urgence à l'épicerie a été fait le 15 janvier.

M. Imbert propose que cette famille dépose un dossier de logement.

Le conseil d'administration propose une aide éventuelle pour la restauration scolaire si besoin.

Le conseil d'administration valide l'accès à l'épicerie pour une durée de 3 mois. Ce point ne donnera pas lieu à délibération.

5. QUESTIONS DIVERSES/POINT D'INFORMATION

Le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 5 mars 2026 à 17h30.

M. Le Président remercie les élus et les nommés pour leurs présences, implication et participations au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Président	Secrétaire de séance
Marc CHAVANNE	Maria GACON